



CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2016

MODIFICATION DES COMPETENCES ET REACTUALISATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la modification des compétences et réactualisation des statuts de la communauté de communes.

DOCUMENT UNIQUE

La réalisation d'un document unique entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public.

Il s'agit pour la commune de s'engager dans la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à mettre en œuvre ce document, et à signer tous documents s'y afférant ainsi que de demander des subventions.

SERVICE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS : NOUVELLE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ACFI

Nouvelle convention de mise à disposition d'un ACFI.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de demander auprès du centre de gestion la mise à disposition d'un Agent en Charge de la Fonction d'Inspection (ACFI) et autorise M. le Maire à signer la dite convention.